

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
L. B. PEARSON

Monsieur Don C. Bliss
Chargé d'Affaires a.i.
Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ottawa

II

Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique
au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

N° 38

OTTAWA, le 17 août 1954.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° X214 du 17 août 1954 par laquelle vous m'informez que le Gouvernement canadien consent à ce que soient apportées certaines modifications aux arrangements énoncés dans les Notes du 30 juin 1952 de nos Gouvernements, vu le changement de circonstances résultant, en ce qui concerne le Projet de voie maritime du Saint-Laurent, de l'adoption par le Congrès des États-Unis de la Loi publique 358, que le Président a approuvée le 13 mai 1954.

Le Gouvernement des États-Unis a appelé l'attention du Gouvernement canadien sur les dispositions de la Loi publique 358 qui charge la St. Lawrence Seaway Development Corporation de construire certains canaux et certaines écluses du côté des États-Unis de la section des rapides internationaux du fleuve Saint-Laurent, comme étant la part de la Corporation dans l'exécution du Projet de voie maritime. Comme le Gouvernement canadien en a été informé, le Gouvernement des États-Unis a l'intention de participer au Projet de voie maritime du Saint-Laurent en construisant ces aménagements de navigation.

Le Gouvernement des États-Unis donne son agrément aux conditions qui ont trait aux consultations entre les deux Gouvernements et qui sont énoncées aux paragraphes 4 b) et 6 et consent à relever le Canada de l'obligation du 30 juin 1952 dont il est question au paragraphe 3 de votre Note n° X214 du 17 août 1954.

Mon Gouvernement prend acte des déclarations que renferme votre Note sur les intentions du Gouvernement canadien en ce qui concerne d'autres questions relatives au Projet de voie maritime du Saint-Laurent.

Le Gouvernement des États-Unis partage entièrement les vues exprimées par le Gouvernement du Canada en ce qui concerne les avantages qu'on peut attendre de cette entreprise en commun et se réjouit de cette nouvelle occasion de coopération active et harmonieuse entre nos deux pays.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

DON C. BLISS

L'honorable Lester B. Pearson
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa